LA TRAGI-COMÉDIE des dettes de guerre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On se souvient de la faillite allemande, puis des concours que réclama le gouvernement de Berlin, des diverses et nombreuses conférences qui amenèrent la signature du plan Dawes, puis de celle du plan Young. A chaque fois, les Alliés consentaient des sacrifices.

Bientôt l'Allemagne ne paya plus. C'est alors qu'intervint le Président Hoover qui, dans un message sensationnel, proposa à la S. D. N. l'annulation de la presque totalité des réparations.

Les débiteurs y souscrivirent d'autant plus volontiers qu'ils pensaient que leur acceptation aurait pour résultat d'annuler, dans une proportion identique, leurs propres engagements vis-à-vis les uns des autres et notamment de l'Amérique.

C'était mal connaître cette dernière qui, loin d'approuver le geste du Président Hoover, continua à réclamer le paiement des sommes qui lui étaient dues, de telle sorte que la guerre aurait fait deux bénéficiaires : les Etats-Unis et l'Allemagne, elle-même, dont la faillite et les carences successives avaient annulé les dettes, toutes les dettes même intérieures.

L'énormité d'une telle situation sautait à tous les yeux. A côté d'une Allemagne vaincue et responsable de tant de maux, débarrassée de ses lourdes charges, en face d'une Amérique créancière et bénéficiaire d'un effroyable conflit qui, si l'Allemagne avait vaincu, aurait eu pour conséquence de fermer aux produits américains tous les marchés d'Europe, des Etats vainqueurs, mais uniques et douloureuses victimes de ce conflit, obligés de payer, pendant des générations, des sommes énormes.

La France, la première, refusa de payer. D'autres pays, comme l'Angleterre, ne firent que des versements symboliques, désirant provoquer, par cette attitude, une révision de la question de toutes les dettes de guerre.

Or, le Congrès américain, en votant la loi Johnson, a supprimé toute possibilité de discussion. « Tout ou rien ! » disent les Etats-Unis.

L'Angleterre, en termes polis, a répondu : « Je regrette, mais ce sera rien ».

Cette réponse nette et précise, qui sera suivie d'autres semblables, met-elle fin au cauchemar des dettes ?

On ne peut encore le savoir, mais il est permis de croire qu'elle l'a éloigné pour longtemps.

F. L.

A LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La semaine de 40 heures

Les thèses patronale et ouvrière ont été confrontées, hier

La conférence internationale du travail a abordé hier matin, sous la présidence de M. Justin Godart (France), la discussion générale de la semaine de quarante heures qui revient devant elle pour une deuxième discussion.

Dans la discussion générale, deux orateurs seulement ont pris la parole : M. Oersted, président du groupe patronal, et M. Léon Jouhaux, au nom du groupe ouvrier.

L'hostilité du groupe patronal

M. Oersted ne veut pas revenir sur les arguments déjà présentés, mais il s'empare de l'élément nouveau que présentent, dans la discussion, les réponses des gouvernements au sujet des expériences qu'ils ont faites en ce qui concerne la réduction de la durée du travail.

M. Oersted conclut son exposé en disant : « Le fait que l'organisation internationale du travail s'est occupée de chercher des remèdes au chômage et qu'on a mis en avant la réduction obligatoire de la durée du travail a fait naître de grandes espérances. Maintenant que l'examen a été poussé à fond et a abouti à des conclusions qui sont au total décevantes, il vaut mieux, quelque regret qu'on puisse en éprouver, s'arrêter à temps, ne pas s'obstiner dans une fausse direction et ne pas leurrer le monde en entretenant de dangereuses illusions. »

Les arguments de M. Jouhaux

M. Léon Jouhaux regrette de n'avoir trouvé aucune argumentation nouvelle dans la déclaration que vient de faire M. Oersted au nom du groupe patronal. Il semble que, pour les patrons, rien n'ait changé depuis l'année dernière.

M. Jouhaux répond aux observations de M. Oersted en ce qui concerne les prix de revient, l'augmentation du coût de la vie, les industries d'exportation, le manque de main-d'œuvre qualifiée.

M. Jouhaux termine son exposé en disant :

« A l'heure actuelle, la question qui se pose devant la conférence est la suivante : la conférence doit-elle suivre certains gouvernements et substituer aux décisions de sa dernière session, je ne sais quelle procédure d'enquête qui n'est, au fond, qu'un enterrement de première classe de la question de quarante heures ? Les patrons s'en sont réjouis, les ouvriers s'en émeuvent, aux autres délégués gouvernementaux de se prononcer ».

A LA COMMISSION DU TRAVAIL DE LA CHAMBRE

M. RAOUL EVRARD, DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS, EST CHARGÉ DE FAIRE UN RAPPORT

(De notre rédaction parisienne)

Dans sa séance de mercredi 6 juin courant, la commission du travail de la Chambre des députés, a été appelée à désigner un rapporteur de la proposition de résolution déposée par M. J.-B. LEBAS, député du Nord, invitant le gouvernement à saisir le Parlement d'un projet de loi limitant la durée du travail à quarante heures par semaine.

La commission a fixé son choix sur M. Raoul EVRARD, député du Pas-de-Calais.

L'AFFAIRE SABATIER

M. Paul Faure devait revenir hier après-midi devant la 13e chambre correctionnelle. Mais, Me Jean-Charles Legrand étant retenu loin du Palais par la maladie de sa femme, Mme Jeanne Rospars, les débats de cette affaire ont été remis à quinzaine.

CONDAMNATION A MORT DU MEURTRIER D'UNE FRANÇAISE A LONDRES

John Russell, le meurtrier de Mme Suzette Merrill, la jeune Française qui avait été assassinée il y a environ trois mois dans un appartement du West End, a été condamné à mort par les assises de Londres. John Russell s'était reconnu coupable du meurtre qu'il avait expliqué par des raisons de jalousie. Après avoir dépensé d'assez fortes sommes en compagnie de Mme Suzette Merrill, il s'était vu éconduire, à court d'argent, par son amie qui lui avait déclaré « connaître assez d'hommes riches » pour pouvoir se passer de lui.

CONDAMNATION D'ESCROCS

M. POLIER, ancien professeur à la Faculté de Lille fera trois ans de prison

Son complice, le financier grec Mavromati a été condamné à 2 ans de prison sans sursis

La XIe chambre correctionnelle vient de rendre quatre jugements dans quatre affaires d'escroqueries ou d'abus de confiance qui lui étaient soumises. Dans la première, il s'agissait d'escroqueries. Sur la plainte de la Société sucrière et de distillerie de Longueil-Sainte-Marie, M. Polier, ancien professeur à la Faculté de Lille, a été condamné à trois ans de prison sans sursis et 3.000 fr. d'amende.

Robiano, sujet belge, et Nensky, citoyen russe, qui sont, paraît-il, actuellement en Angleterre et qui, par conséquent, faisaient défaut, ont été condamnés chacun à deux ans de prison sans sursis et 3.000 fr. d'amende. Ils ont, en outre, été condamnés à des dommages-intérêts envers le trésor, qui seront fixés par l'Etat.

Sur la plainte de la Compagnie franco-marocaine, M. Polier a été condamné, pour abus de confiance, à deux ans de prison sans sursis et 3.000 fr. d'amende, et le financier grec Mavromati, pour complicité d'abus de confiance et recel, a également été condamné à deux ans de prison sans sursis et 3.000 francs d'amende.

Les deux condamnés devront verser solidairement à la Compagnie franco-marocaine, une somme de 11.600.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

Enfin, dans une quatrième affaire d'escroquerie où ils se trouvent inculpés, Robiano et Nensky, en fuite, ont été condamnés à 5 ans de prison et 3.000 fr. d'amende. Le tribunal a prononcé, en ce qui concerne Polier, la confusion des peines.

Les attendus du jugement

Dans les attendus de son jugement, la 11e chambre correctionnelle déclare en ce qui concerne le premier jugement où Léon Polier, professeur à la Faculté de droit de Lille, fut condamné à 3 ans de prison sans sursis et à 3.000 francs d'amende pour escroquerie :

« Attendu que la situation sociale de Léon Polier, loin d'être une atténuation

Le banquier grec MAVROMATI condamné à deux ans de prison et 3.000 francs d'amende.

de sa responsabilité, rend sa faute plus grave qu'il importe dans l'intérêt de la salubrité de réprimer sévèrement des agissements qui ont fait subir de lourdes pertes au Trésor public et qui dénotent un fléchissement de la moralité et dépriment l'opinion publique ».

Dans la deuxième affaire, où Léon Polier est condamné à 2 ans de prison sans sursis et 3.000 fr. d'amende pour abus de confiance, et le financier grec Costa Mavromati à 2 ans de prison sans sursis et à 3.000 fr. d'amende pour complicité d'abus de confiance et recel, le tribunal parle notamment de « l'activité commerciale de Mavromati, louche et clandestine » et, dans ses attendus, il déclare :

« Attendu que Mavromati, grâce à son caractère subtil et artificieux, a été l'animateur et le metteur en scène des opérations sur les sucres au titre des réparations en nature, dont le procès actuel n'est qu'une phase ;

» Attendu que Mavromati a déjà été condamné pour contrebande de vins portugais, qu'il a été l'objet d'un arrêté d'expulsion en date du 19 octobre 1926 rapporté le 5 septembre 1932, qu'il n'a cessé, de parti-pris, d'user de moyens dilatoires et de faire obstruction aux débats ;

»» Par ces motifs, le tribunal condamne, etc.. »

A noter que M. Léon Polier assistait à la lecture de ce jugement. Quant au financier Mavromati, il ne s'est pas présenté à l'audience.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres se réuniront samedi prochain, à 9 h. 30, en Conseil de cabinet au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Pour les automobilistes

La suppression des taxes communales et départementales

Le « Journal Officiel » a publié un décret contresigné par les ministres des finances, du commerce et de l'intérieur, et portant remplacement des taxes locales sur les automobilistes.

On sait que l'article 20 de la loi de finances du 23 décembre a supprimé les droits de circulation perçus sur les véhicules automobiles utilisant un carburant et remplacé cette imposition par une taxe sur les carburants.

Restaient les taxes départementales et communales qui, n'étant pas suspendues auraient obligé les automobilistes à diverses démarches ennuyeuses. Ces taxes locales viennent d'être supprimées par le décret de dimanche ; diverses mesures sont prises pour pallier aux moins-values qui en résulteront pour les collectivités.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 7 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 51 ; coucher, 19 h. 48 ; Lune : lever, 0 h. 58 ; coucher, 15 h. 18.

Aujourd'hui : Saint-Sébastien. — Demain : Saint-Médard.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 6 juin 1934, à 18 h. : Baromètre : 756 mm. 8 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 13.3 ; Minima : 9.8 ; Maxima : 19.2 ; Etat hygrométrique : 69 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 19 h. 0 mm. 5 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : fort ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : Médiocre ; grains.

LE 8 JUILLET ne sera pas une date fatale pour les A. C.

M. Lebecq, président général de l'U.N.C. a ajouté que les A.C. entendent collaborer avec tous pour le redressement de l'État

Dans une interview qu'il a accordée à un de nos confrères, M. Lebecq, président général de l'U. N. C., a indiqué la position de celle-ci, en ce qui concerne l'échéance du 8 juillet.

« L'échéance du 8 juillet, a déclaré notamment M. Lebecq, évidemment ce sera

M. Georges LEBECQ Président général de l'U.N.C.

une date importante pour les anciens combattants groupés au sein de la Confédération Nationale, mais ce ne sera pas nécessairement une date fatale. Il ne s'agit pas tant de réclamer des comptes au Gouvernement de trêve et d'apaisement avec je ne sais quel esprit de hargne, que de lui demander un plus grand effort dans la voie où il s'est engagé.

» Le ministère de M. Gaston Doumergue s'est surtout fixé pour tâche de faire rendre justice dans ce pays, qui en avait tant besoin. Or, c'est cela d'abord que veulent les anciens combattants qui ont, avant tout, soif de justice : justice dans l'ordre de leurs revendications personnelles, par la révision des pensions abusivement consenties, que l'U. N. C. a été la première à réclamer et qu'elle demande depuis trop longtemps ; par la révision des cartes du combattant indûment attribuées ; par le rétablissement des subventions aux pupilles de la nation injustement frustrés, car ce sont eux les plus innocentes victimes de la guerre ; justice par l'assainissement chez nous et dans le pays. Pour cela, le pays entier est d'accord avec les anciens combattants.

» Une autre tâche est à plus longue échéance : c'est celle qui a trait à la réforme de l'Etat et au redressement économique. Nous reconnaissons qu'elle ne peut pas être réalisée en quelques mois, surtout pour ce que est de la réforme de l'Etat et du rajeunissement de la Constitution. On n'y peut arriver que par paliers. Cependant, un premier effort doit être immédiat : c'est celui de la réforme électorale que l'U. N. C. exige avec la Confédération tout entière.

— Ce faisant, suivrez-vous tel ou tel parti ?

— Non, jamais. L'U.N.C. ne veut marcher avec aucun parti politique, quel qu'il soit. Elle entend seulement collaborer avec tous les organismes existants depuis l'Association générale des producteurs de blé jusqu'aux syndicats de la C. G. T., mais en n'excluant personne.

» Telle est la thèse que nous défendront le 8 juillet prochain, au Conseil national de la Confédération et en nous plaçant sur ce terrain nous sommes sûrs que nous serons suivis par la très grande majorité de nos camarades de toutes les associations ».

LA REFONTE DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. Marquet, Ministre du Travail a reçu une délégation de parlementaires et de mutilés

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

M. Marquet, ministre du Travail, a reçu une délégation de la Fédération des Mutilés du Travail, conduite par M. Marcet, secrétaire général de la Fédération, et accompagnée de très nombreux parlementaires, dont MM. Fernand Merlin et Louis Gros, présidents des commissions du travail et de l'hygiène du Sénat et de la Chambre des députés, du docteur Chauveau, rapporteur de la commission sénatoriale, et de MM. CADOT, sénateur du Pas-de-Calais ; EVRARD, LOUART et VINCENT, députés du Pas-de-Calais ; DELCOURT, LEBAS et COUTEAUX, députés du Nord.

Le ministre du Travail a exposé à la délégation les conditions dans lesquelles une refonte de la loi de 1898 avait été envisagée depuis quelques mois. Les circonstances actuelles rendant particulièrement difficile une discussion immédiate du rapport de M. le docteur Chauveau, le ministre du Travail, la délégation et les personnalités présentes sont tombés d'accord pour que la demande d'inscription à l'ordre du jour soit formulée dès la prochaine rentrée parlementaire.

M. le ministre du Travail a félicité le représentant de la Fédération de la compréhension qu'il apportait à l'examen d'un problème qui intéresse, à un si haut degré, le monde du travail.

M. Marquet a conféré ensuite avec le bureau de la Fédération des Mutilés

A la suite de cette réunion, M. Marquet a conféré avec le bureau de la Fédération des Mutilés du Travail, qui était accompagné par M. DELCOURT, député du Nord, rapporteur du projet de rajustement des rentes d'accidents du travail. Au cours de l'entretien ont été examinées les diverses propositions concernant le rajustement des rentes actuellement en instance devant le Parlement. Il a été, ensuite, décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu jeudi prochain.

LES POURSUITES CONTRE M. FALCOZ

M. Jean Piot a lu, hier matin, à la commission spéciale chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Falcoz, son rapport concluant, d'accord avec l'intéressé, à la levée de l'immunité parlementaire du député de la Savoie.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité. Il sera porté devant la Chambre à brève échéance.

LA CATASTROPHE MINIÈRE DE BUGGINGEN

On mande de Fribourg-en-Brisgau que les cadavres des 43 mineurs, victimes de la catastrophe de Buggingen, ont pu être retrouvés et ramenés à la surface.

LE DERBY D'EPSOM

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En plus des grandes loteries, du sweepstake du Stock Exchange, de celui des hôpitaux de Dublin avec près de deux millions de livres sterling de prix, il n'est pas de maison de commerce, d'usine ou de club qui n'ait organisé sa « pool ». Les bookmakers sont assaillis de clients qui, en aucune autre circonstance, ne daigneraient jeter même un coup d'œil au programme ou résultats de réunions hippiques.

On évalue à environ un milliard de francs le total des paris recueillis tant en Angleterre que dans le reste du monde.

Dès le matin, et malgré la pluie fine qui commençait à tomber sur la capitale après vingt jours de sécheresse, l'énorme exode des trains, des autocars, autobus et automobiles vidait Londres d'une partie de sa population. Dans les rues de la ville, tous ceux que leurs occupations retenaient loin du champ de courses, passants de toutes classes et de tout âge, discutaient l'issue de la course ou se hâtaient vers les bookmakers officiels ou officieux pour faire leurs dernières mises.

L'état de la température, du ciel et du terrain faisaient, dans les journaux de l'après-midi, la seule manchette des éditions de midi, et ces considérations météorologiques permettaient à certains des chroniqueurs hippiques de reviser, à leur lumière, le détail de leurs pronostics.

« Colombo », à lord Glanely, restait grand favori avec une cote de 63 à 8, et derrière lui venaient, sur le même rang, « Umidwar » à l'Aghakhan, et « Windsor Lad », au maharadjah de Rajpipla, avec 15 contre 2.

Le cheval français « Admiral Drake », à M. Léon Volterra, qui cotait, la veille, 20 contre 1, a quelque peu perdu sa position de demi-favori et on le prenait à 28 contre 1.

Les résultats

Le Derby d'Epsom, épreuve classique de 2.400 mètres, a été gagnée par « Windsor Lad », devant « Easton », cheval français que vient d'acheter lord Woolavington, qui, monté par Gordon Richards s'est placé deuxième, et « Colombo », le favori, classé troisième.

Happé par ses vêtements un gardien de la paix dunkerquois a été décapité par un train

Le convoi avait quelques instants auparavant renversé et blessé une ouvrière atteinte de surdité

On apprenait hier soir, à 16 heures, qu'un gardien de la paix de **Dunkerque**, M. Daniel Ryckebusch, 34 ans, avait été renversé par un train et littéralement décapité.

L'agent se trouvait de service, avec son collègue, Auguste Vandendusche, au lieudit « La Samaritaine », quand il dut s'absenter pour se rendre au water-closet.

Le terrible accident

Il traversait donc le passage à niveau pour regagner son poste vers Saint-Pol, quand soudain, il fut happé par ses vêtements par le train F. 170, appelé couramment « La Poule », qui gagnait la gare de Dunkerque.

Il fut alors projeté sur la voie, où la machine le décapita littéralement. Il était à ce moment 15 h. 51.

A l'avant du petit convoi, un agent de la compagnie avait vu se produire le terrible accident. Il fit fonctionner le signal d'alarme, mais il était déjà trop tard.

Le parquet, prévenu de ce malheur, arriva sur les lieux peu après, cependant que M. Saugrain, commissaire spécial, chef de service, accompagné de M. Bonneau, inspecteur principal, procédait déjà à l'enquête et reconstituait de suite l'accident.

MM. Blanchet, procureur de la République, et Baissette, juge d'instruction ; MM. Henry, commissaire central ; Marousé, commissaire de police ; Doyen, chef de la sûreté ; Hovaere, sous-chef et Smeekaert, brigadier-chef, se sont intéressés à l'enquête et ont été saluer la dépouille de l'infortuné gardien de la paix.

Le corps a été visité par le docteur Carré, médecin de la compagnie des chemins de fer du Nord.

Le défunt était marié et père d'un garçonnet de 9 ans. Il était le frère du brigadier Ryckebusch. Né à **Spycker**, il vint habiter à **Saint-Pol-sur-Mer** et se maria à Mlle Maria Teyten.

Le désespoir d'une épouse

Le corps mutilé a été transporté à son domicile, rue du Jeu-de-Paume. On devine tout le désespoir de la malheureuse épouse que M. le commissaire central avait prévenue avec tous les ménagements possibles du malheur qui la frappait.

Dans le monde de la police, l'émotion est considérable.

L'état de la victime du premier accident ne semble pas alarmant

Pour gagner l'établissement de la Filature du Nord où elle est employée, la dame Marguerite Liébart, 50 ans, domiciliée 54, rue des Passerelles, à **Dunkerque**, traversait, hier matin, à 7 heures, le portillon de la barrière du passage à niveau 169, laquelle barrière était d'ailleurs fermée.

Imprudemment, l'ouvrière, qui est sourde, s'engagea sur la voie ferrée sur laquelle arrivait la « poule », petit train qui relie la gare centrale de Dunkerque à la cité des Cheminots.

Le mécanicien, M. Herreman, fit marcher le sifflet, mais voyant que Mme Liébart ne se trouvait point alertée, bloqua immédiatement les freins.

Cependant, la machine atteignit la malheureuse, qui, touchée au front, fut relevée par MM. Herreman, le chef de train Vandevalle et les deux témoins de l'accident, MM. Eugène Faës, de la rue des Passerelles, et Charles Roland, de la rue Sion.

La victime, outre sa blessure à la tête, avait le genou droit endommagé et une fracture du tiers inférieur du fémur gauche.

La blessée a été transportée à l'hôpital, où l'on espère qu'aucune complication ne surviendra dans son état.

Le commissaire spécial, chef du service, M. Saugrain, a ouvert une enquête qui détermine l'imprudence de la victime.

LE PROCHAIN MOUVEMENT ADMINISTRATIF

D'après les bruits qui circulent dans les couloirs de la Chambre, le prochain mouvement administratif comprendrait les nominations suivantes :

Préfet d'Oran : M. Monis, préfet de Vaucluse ; préfet de Vaucluse : M. Vernet, préfet des Landes ; préfet des Landes : M. Verlomme, préfet de l'Ariège ; préfet de l'Ariège : M. Dupuy, secrétaire général du Pas-de-Calais.

Ce mouvement va permettre la nomination à des emplois effectifs des deux sous-préfets non pourvus de sous-préfecture.

DANS LES JUSTICES DE PAIX

Est nommé suppléant du juge de paix de Corbie (Somme), M. Sellier Eugène, en remplacement de M. Mass[illegible], décédé.

L'ASSEMBLÉE DES AGRICULTEURS DU NORD

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En terminant, M. Lanthies attire l'attention de M. le préfet sur la situation betteravière et sur les différentes productions de la terre du Nord, et il lui adresse les souhaits de bienvenue les plus sincères et l'expression personnelle de toutes les sympathies de la Société des Agriculteurs du Nord.

La réponse de M. le Préfet

Il remercie M. Lanthiez de l'avoir invité à présider cette cérémonie annuelle. Il n'ignore pas qu'elle est souvent honorée de la présence d'un ministre de l'agriculture qui pouvait faire officiellement le point et marquer des étapes parcourues. Si cette cérémonie est aujourd'hui plus intime, elle n'en est pas moins à l'honneur de l'agriculture et de ceux qui la fécondent de leur labeur.

Le Préfet rend hommage à l'utilisation des terres si variées qui ont pu assurer avec tant de succès les cultivateurs du Nord et il passe en revue les productions si différentes que, par leur opiniâtreté et leur esprit d'initiative, nos agriculteurs parviennent à obtenir à grands rendements.

M. Guillon passe ensuite en revue les efforts réalisés, après la guerre, pour faire renaître et prospérer la culture dans le Nord. Il a pu apprécier déjà les éminents services rendus par la Société des Agriculteurs du Nord.

Dans la délicate question du blé, c'est avec elle qu'il cherche des solutions équitables et il tient à remercier ses représentants de la documentation si judicieuse qui lui a été fournie. Elle sert d'aide et de guide à l'Administration.

Il tient à s'associer aux agriculteurs du Nord pour mettre à l'honneur leurs collaborateurs qui les aident à rendre la terre du Nord toujours plus féconde.

Ces paroles sont soulignées par des applaudissements enthousiastes.

M. MERCHIER, secrétaire général, donne ensuite lecture des lauréats des concours de 1933 et des récompenses aux vieux serviteurs.

Le renouvellement du bureau

Le dépouillement du scrutin pour le renouvellement du bureau de la Société des Agriculteurs a donné les résultats suivants :

Votants : 1.917 : bulletins nuls : 13.

Ont obtenu :

Président : M. Georges Potié.

Vice-Présidents : Avesnes : M. Sénéchal, de Bermeries ; Cambrai : M. Gabet, d'Inchy ; Douai : M. Dransart, de Faumont ; Dunkerque : M. P. Wemaere, d'Armbouts-Cappel ; Hazebrouck : M. J. Degrendel, de Méteren ; Valenciennes : M. Ch. Macarez, d'Haulchin.

Section étrangère : M. Bataille, de Fretin.

Secrétaire général : M. Merchier.

Secrétaire adjoint : M. J. Matte.

Secrétaire archiviste : M. Monsarrat, à Lille.

Secrétaire adjoint : M. H. Demesmay, de Templeuve.

Secrétaires : MM. E. Cauvez, de Wandignies-Hamage, et J. Caudrelier, d'Estreux.

Adjoint : M. Leriche fils, de Ribécourt.

Trésorier : M. C. Becquart, de Lambersart.

Le nouveau Président

M. Georges Potié, qui vient d'être élu président des Agriculteurs du Nord, est né en 1863, à Haubourdin. Il a été maire de Loos pendant 32 ans ; ancien député du Nord, il est chevalier de la Légion d'honneur.

Il assume de très nombreuses fonctions dans les organisations agricoles : vice-président des Agriculteurs du Nord, il était en même temps président de la caisse régionale de crédit agricole de Lille ; président du syndicat agricole de l'arrondissement de Lille, président du Herd-Book français de la race bovine hollandaise pie-noire.

Le banquet

A l'issue de l'assemblée, un banquet, que présidait M. A. Guillon réunissait les agriculteurs auxquels s'étaient venus joindre notamment MM. Verlomme, préfet de l'Ariège, ancien secrétaire général du Nord ; Christian Chuliiat, chef de Cabinet du préfet ; MM. Delannoy, Dussaussoy, Théret, chefs de division de la préfecture ; Verdin, ingénieur en chef de la Compagnie du Nord, etc.

A l'heure des toasts, M. LANTHIEZ remercia chaleureusement M. le Préfet du Nord, les élus du département et les personnalités officielles. Il exprima sa gratitude à tous ceux qui furent ses collaborateurs à la présidence des Agriculteurs et adresse ses félicitations à M. Georges Potié, son successeur.

Au nom des députés du Nord, M. Victor DESPREZ-POTIÉ, invita les dirigeants d'associations agricoles à envisager les méthodes les plus propres à une défense d'ensemble. Passant en revue toute la variété des cultures de notre région il en prend argument pour montrer qu'on ne peut les défendre isolément et sans les directives précises que doivent fournir les associations agricoles unies pour l'action commune. M. Auguste POTIE, au nom des sénateurs du Nord, et avec l'autorité que lui confère son titre d'ancien président de la société, insiste sur la nécessité d'obtenir de meilleurs échanges entre les colonies et la métropole.

M. DANIEL-VINCENT, au nom de l'assemblée départementale, se félicite d'avoir assisté aussi fréquemment qu'il lui a été possible, aux réunions d'arrondissement. Il a pu ainsi s'instruire des aspects divers de l'agriculture dans le Nord. Il invite les agriculteurs à réaliser l'harmonie d'intérêts contraires, rappelant qu'il faut absolument faire plier les intérêts particuliers devant l'intérêt général qui les garantit tous.

M. le PREFET DU NORD, en une brève allocution très applaudie, s'est borné à renouveler l'expression de sympathies qui s'étaient affirmées dès le premier contact avec les agriculteurs du Nord. Il leur a demandé de l'aider, dans une tâche souvent délicate et présentement difficile, en lui continuant avec une volonté de collaboration loyale, l'appui de décisions fermes et fortement motivées.

Le ruban vert

Au nom du ministre de l'agriculture M. Guillon, préfet du Nord, remet ensuite les insignes aux nouveaux promus dans l'ordre du Mérite agricole, dont les noms suivent :

Au grade d'officier. — MM. Henri Muloi, à Cambrai ; Adrien Namur, à Wargnies-le-Petit ; Albert Degrendel, à Merris ; Charles Macarez, à Heulchin ; Charles Delebaye, à Fretin.

Au grade de chevalier. — MM. Alfred Blanchard, à Rœulx ; Georges Blondé, à Frelinghien ; Joseph Bourseois, à Bailleul ; César Bridoux, à Avesnes-le-Sec ; Onésime Caillet, à Illies ; Aimé Delsoutre, à Mouchin ; Edmond Dugimont, à Verchain ; Victor Duvillers, à Touffiers ; Mme Clémence Richard, à Ovillers-Solesmes ; MM. Paul Walbaum, à Lille ; Joseph Dannoot, à Spycker ; Alfred Helle, à Abscon ; Henry Dupic, à Neuville-Saint-Rémy ; Désiré Orépel, à Saint-André ; Charles Durieux, à Attiches.

Des applaudissements unanimes soulignèrent la lecture de cette liste.

Le Palmarès

PLAQUETTES COMMÉMORATIVES

La Société des Agriculteurs du Nord a décidé de remettre une plaquette commémorative à ceux de ses membres qui, faisant partie de la société depuis 25 années, ont rendu d'importants services à la cause agricole par leur exemple et leurs travaux.

Arrondissement d'Avesnes. — MM. Fernand Berlemont, à Tasnières-sur-Hon ; Paul Dupire, à Ghissignies ; Hennion-Carlier, à Hecq ; Langhendries-Pluchart, à Poix-du-Nord ; Leclercq-Langhendries, à Poix-du-Nord ; Emile Moreau, à Prisches.

Arrondissement de Cambrai. — MM. Jules Boursiez, à Saint-Martin-sur-Ecaillon ; Molon-Senez, à Saint-Benin.

Arrondissement de Dunkerque. — MM. Gabriel Deblock, à Ledringhem ; G. Letrez, à Bergues ; Louis Walrave, à Coudekerque-Branche ; Albert Linq, à Bourbourg.

Arrondissement d'Hazebrouck. — MM. René Decuyper, à Oxelaere ; Demol-Debuyser, à Staple ; Georges Dequidt, à Oxelaere ; Maurice Moriaux, à Oxelaere ; Aimé Vidril, à Arnèke.

Arrondissement de Lille. — MM. Alfred Bonduel, à Sainghin-en-Mélantois ; Paul Delepoulle, à Cysoing ; Charles Depreux, à La Madeleine ; des Rotours, député du Nord, à Avelin ; Paul Lallemant, à Lille ; Robert Mulliet, à Linselles ; Six-Delesalle, à Roncq.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Gulliard-Launois, à Saultain.

Section étrangère. — MM. Alexandre Vermeersch, à Béthune ; Wirquin-Demagny, à Saint-Folquin.

RÉCOMPENSES SPÉCIALES

La Société des Agriculteurs du Nord a attribué des récompenses à ceux qui, par leur exemple, leurs enseignements, leurs travaux, ont rendu à la cause agricole de réels et signalés services.

Médailles offertes par M. le ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République :

Médailles de vermeil : MM. Arthur Bossut, président du Syndicat agricole de Lys-lez-Lannoy ; Hippolyte Leroy, chef de culture chez M. Auguste Potié, à Haubourdin.

Médailles d'argent : MM. André Dufour, chef de culture chez M. François Gabet, à Inchy ; Paul Ragon, chef de culture chez M. Emmanuel Lanthiez, à Abscon ; Louis Vaillant, chef de culture chez M. Constant Fiévet, à Masny.

UN MAGASIN DE LA FILATURE « LE CARDÉ » A TOURCOING, RAVAGÉ PAR LE FEU

CE SINISTRE QUI SERAIT DU A L'ÉCHAUFFEMENT DES MATIÈRES A CAUSÉ UN MILLION DE DÉGATS

Les villes industrielles sont sujettes aux incendies fréquents, dus aux matières inflammables amassées dans les usines.

La filature de laine cardée « Le Cardé » de Tourcoing, semble jouer de malheur, et les commencements d'incendie y sont assez fréquents. Il y avait cependant longtemps qu'aucun feu ne s'était déclaré dans l'établissement.

L'usine, fort importante et moderne, comprend plusieurs vastes bâtiments industriels qui se dressent rue de Gand, à vingt mètres de l'intersection du boulevard Industriel, à **Tourcoing**, et occupe 200 ouvriers.

Un incendie d'une certaine violence s'y est déclaré hier, de grand matin, vers 6 h. 10, peu avant la reprise du travail, dans un bâtiment isolé d'environ huit cents mètres, qui renfermait notamment de la laine, du coton et des balles de déchets textiles. Prévenus par un coup de téléphone, les sapeurs-pompiers de la caserne de la rue de la Paix, sous les ordres du capitaine Colmant, furent aussitôt à pied d'œuvre.

Devant l'importance du sinistre, les sapeurs durent mettre quatre lances en action, par la toiture, afin de noyer le foyer intérieur.

Une épaisse fumée

Le matin, vers six heures, un charretier de l'établissement, M. Gustave Hélin, qui opérait en charroi, aperçut une épaisse fumée qui s'échappait de la toiture d'un vaste bâtiment servant de magasin, de 100 mètres carrés et sans étage, situé dans la cour de l'usine et séparé des autres corps de bâtiment. Il alerta le concierge de l'établissement, M. Gache, qui téléphona à la caserne sur-le-champ.

Deux minutes après, trois grosses lances étaient en batterie et déversaient des torrents d'eau, après qu'on eût ouvert les deux lourdes portes métalliques à glissière. Par la suite, les grosses lances furent remplacées par quatre petites, que le capitaine fit placer sur le toit du bâtiment sinistré. Toutes les verrières des lanterneaux ont volé en éclats. Le magasin était construit en briques et ciment, avec des nefs vitrées au nombre de deux.

Il contenait 250.000 balles de matière textile, soit 50.000 de laine et 200.000 de coton, avec des déchets.

On peut évaluer les pertes subies par la société « Le Cardé » à une somme supérieure à un million de francs, représentée par les balles détruites (dont quelques-unes seront encore utilisables, en ce qui concerne la laine), et magasin détérioré.

Les ouvriers de la filature ont contribué au sauvetage des balles et au déblayage à l'aide de diables ; l'opération dura toute la journée, le feu continuant à travailler dans la masse, où de multiples appels d'air s'étaient formés.

On pense que le sinistre est dû à l'échauffement des matières.

Le service d'ordre était assuré par la police locale.

EN HAUT : *Le magasin dans lequel les marchandises furent détruites par le feu.* — EN BAS : *Le sauvetage des balles de matières textiles.*

L'AFFAIRE DE FRAUDE EN PÉNICHE DEVANT LE TRIBUNAL DE BOULOGNE

LES DEUX FRAUDEURS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS A 1 MOIS DE PRISON ET A UNE AMENDE DE 533.610 fr.

Une importante affaire de fraude a été jugée, hier après-midi, par le Tribunal Correctionnel de *Boulogne-sur-Mer*.

Le 2 décembre 1933, le capitaine des douanes de *Lille*, qui était venu à *Calais*, saisissait une péniche « La Julienne », à bord de laquelle étaient découverts, cachés entre deux parois d'un faux pont, 6.000 kilos de tabac belge.

Le batelier, Louis Paeschezoome, âgé de 48 ans, demeurant à Gand, était arrêté puis remis en liberté quelques semaines plus tard.

L'enquête a établi que l'organisateur de la fraude était un nommé Augustin Tourbier, demeurant à *Don-Sainghin*, près de Lille.

Le Tribunal a ordonné la confiscation du tabac représentant une valeur de 375.000 francs et de la péniche évaluée 100.000 francs. En outre, les deux fraudeurs ont été condamnés chacun à un mois de prison et solidairement à 533.610 francs d'amende.

La houille saisie, pourra être récupérée sans frais par la Société Mory.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

A Helries, un cycliste imprudent fut renversé et tué net par une auto

Voici venir la période des vacances et en même temps, hélas ! celle où les accidents de la route seront encore plus nombreux. L'accident qu'il nous est donné d'enregistrer aujourd'hui est malheureusement mortel et dû à l'imprudence de la victime.

Hier, vers 16 h. 45, un entrepreneur demeurant à **Paris-Plage**, M. H. D..., roulait en auto à **Herlies**, sur la route nationale Béthune-Lille, en direction de cette dernière ville. A ce moment, un cycliste demeurant à **Aubers**, rue de l'Eglise, cantonnier au service de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, après avoir débouché du chemin de Wicres, empruntait la route Nationale pour regagner son domicile. Quelques mètres plus loin, de l'autre côté de la chaussée, il existe une route, le chemin d'Herlies, que le cycliste se proposait de prendre. Il lui fallait donc traverser la route Nationale : c'est ce qu'il tenta de faire, sans malheureusement tourner la tête au préalable ou tout au moins faire un geste quelconque, à l'instant précis où la voiture de l'entrepreneur le doublait.

Le choc fut d'une rare violence. La tête du cycliste heurta la poignée de la porte avant du véhicule et il fut projeté